

Communiqué du Conseil National de Sécurité

Une réunion du Conseil National de Sécurité s'est tenue, ce jeudi 11 juillet 2024, au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République.

À la suite de la présentation du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Conseil National de Sécurité, note, avec satisfaction, que la situation sécuritaire générale continue d'être stable, sur l'ensemble du territoire national.

Ce bilan satisfaisant traduit l'efficacité des nombreuses opérations de sécurisation, régulièrement menées dans notre pays.

À ce titre, le Conseil National de Sécurité se félicite des excellents résultats enregistrés dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal, en Côte d'Ivoire.

Ces résultats remarquables sont le fruit des actions menées par le Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illégal (GS-LOI), créé en 2021, et la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI), dont une base avancée a été installée en janvier 2024, à Noé, par le Ministre des Eaux et Forêts, en vue de lutter contre la pollution des fleuves transfrontaliers TANOÉ et BIA, entre la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Ainsi, les résultats majeurs enregistrés par ces deux entités, depuis leur création jusqu'au mois de juin 2024, concernent :

- L'interpellation de plus de 1 600 individus ;
- Le déguerpissement de plus de 900 sites d'orpaillage illégal ;
- La destruction de nombreux équipements dont près de 4 200 dragues, 4 000 concasseurs, 1 800 motopompes et plus de 69 000 abris de fortune ;
- La saisie d'environ 900 millions de francs CFA et 20 kilogrammes d'or, ainsi que de divers autres matériels dont 1 400 motopompes et 315 pelleteuses ; et
- La régularisation administrative de 246 orpailleurs semi-industriels et artisanaux, qui a valu une augmentation de la production nationale d'or de près de 19 milliards de francs CFA, de 2021 à 2023.

Au regard de ce bilan significatif, le Président de la République adresse ses félicitations au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, aux Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des Eaux et Forêts, ainsi qu'aux Grands Commandements et à l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité, notamment les éléments du Groupement Spécial de lutte contre l'Orpaillage Illégal

et de la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention, pour tous les efforts déployés dans le cadre de la lutte contre ce fléau de l'orpaillage illégal.

Le Conseil National de Sécurité déplore, cependant, les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés ce Groupement et cette Brigade, dans l'exercice de leurs missions, notamment l'hostilité de certaines populations locales, favorables à l'orpaillage illégal.

À cet égard, le Chef de l'Etat a instruit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, l'ensemble des Ministres concernés et les Ministres-Gouverneurs à l'effet de prendre, dans les plus brefs délais, des mesures idoines pour :

- La sensibilisation accrue des populations locales, en collaboration avec la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels, et les autorités locales ;
- Le renforcement des capacités humaines et opérationnelles du Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illégal et de la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention ;
- Le renforcement de la sécurisation et de la coopération transfrontalières, dans les zones frontalières impactées ; et
- La mise en œuvre diligente du dispositif ivoiro-ghanéen de surveillance des fleuves TANOÉ et BIA.

Par ailleurs, le Conseil National de Sécurité note, avec préoccupation, la hausse de 4% du nombre d'accidents de la circulation, qui est passé de 1 764, en mai 2024, à 1 833, en juin 2024. Toutefois, le Conseil National de Sécurité constate une baisse du nombre d'accidents mortels de 25%, sur la même période.

Face à cette situation, le Président de la République, tout en réitérant ses condoléances les plus attristées aux familles endeuillées et ses vœux de prompt rétablissement aux blessés, a instruit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à l'effet de poursuivre la mise en œuvre des réformes initiées dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière dans notre pays.

Le Chef de l'Etat exhorte, en outre, les usagers de la route à faire preuve de civisme et de responsabilité, par le respect scrupuleux du Code de la route.

À l'issue de la rencontre, le Président de la République, satisfait du bilan sécuritaire général, a réitéré ses félicitations au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, aux Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des Eaux et Forêts, aux Grands Commandements, de même qu'à l'ensemble des acteurs engagés dans la sécurisation et la stabilité de notre pays.

Enfin, le Chef de l'Etat les a encouragés à demeurer dans cette dynamique et à poursuivre leurs efforts, pour le bien-être des populations vivant en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le jeudi 11 juillet 2024
M. Fidèle SARASSORO,
Secrétaire Exécutif du Conseil
National de Sécurité